



Le 13 novembre 2025

La Région, le Département de l'Orne et la Communauté de communes des Sources de l'Orne renouvellent leur engagement pour le développement de projets structurants sur le territoire

Jeudi 13 novembre, Hervé MORIN, Président de la Région Normandie, Christophe DE BALORRE, Président du Conseil Départemental de l'Orne et Jean-Pierre FONTAINE, Président de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne, ont officiellement signé, à Mortrée, le nouveau contrat de territoire pour la période 2023-2027.

Dans la continuité de la première contractualisation de 2017-2022, ce deuxième volet représente un nouvel engagement de la Région et de la Communauté de communes en faveur du territoire des Sources de l'Orne.

5 projets, d'un montant total prévisionnel de 1 788 284 € seront soutenus dans ce cadre, avec une participation de la Région d'un montant de plus de 458 221 euros, du Département de l'Orne de 169 068 €, de l'Etat de 394 761 €, de l'Europe 48 000 €, et autofinancement des maîtres d'ouvrage de 718 234 €.

« Depuis 2017, la Région Normandie a mis en place une politique de contractualisation pour soutenir les projets d'investissements des territoires normands. Dans le cadre de la première contractualisation, sept projets ont d'ores et déjà bénéficié du soutien de la Région sur la période 2017-2022 pour un montant d'aide régionale de 838 207 €. A travers ce nouveau contrat, la Région et la Communauté de communes réaffirment leur volonté de soutenir des projets structurants, qui répondent aux besoins des habitants et contribuent à l'attractivité du territoire. Cinq nouveaux projets seront accompagnés par la Région dans ce cadre » a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

Le nouveau contrat de territoire signé par la Région et la Communauté de communes des Sources de l'Orne porte sur les projets suivants :

- **L'aménagement des espaces publics, le réaménagement de la traversée du bourg de Mortrée**
Mortrée est un pôle structurant du territoire qui concentre une offre de services, de commerces et d'équipements, lui conférant un rôle de centralité à l'échelle de son bassin de vie. (maître d'ouvrage : communauté de communes des Sources de l'Orne – financements : Région : 266 221€ – Département : 133 200 € – Etat : 300 000 € – autofinancement : 187 984 €)

- **Un programme intercommunal d'aide à la modernisation des commerces des artisans en centre-bourg dans le cadre du nouveau dispositif ACTe** (Aide aux commerces des Territoires)

La gestion et l'animation de cette opération seront assurées par le Pays d'Alençon.

« **Le dispositif « Aide aux commerces des Territoires » (ACTe)** a pour objectif de participer à la redynamisation des centres en y favorisant le maintien et la modernisation des commerces. Pour ce faire, la Région investit très fortement, en créant ainsi un effet levier important pour soutenir les entreprises ou communes souhaitant réaliser des investissements de modernisation de leurs commerces. A ce jour, **29 EPCI** se sont positionnés dans le cadre des négociations pour mettre en œuvre un programme de soutien aux commerces des centres-villes et centres-bourgs sur leur territoire. Au total, ce sont plus de **7 millions d'euros** de fonds régionaux qui sont prévus pour ce programme, permettant aux commerçants de financer des travaux pour l'attractivité de leurs commerces à hauteur de 15 millions d'euros. »

(Financements : Région : 192 000 €, Département : 5 950 €, Europe : 48 000 €, autofinancement : 379 050 €)

- **La réhabilitation d'un logement communal à Tanville** – (maître d'ouvrage : Tanville
- financements : Département : 4 570 €, Etat : 32 188 €, autofinancement : 101 442 €)
- **La création d'une aire de street workout (aires sportives) à Sées** (maître d'ouvrage : Sées - financements – Département : 10 000 €, Etat : 38 573 €, autofinancement : 12 368 €)
- **La construction d'un city stade à la Chapelle-près-Sées** (maître d'ouvrage : la Chapelle-près-Sées - financements : Département 15 348 €, Etat : 24 000 €, autofinancement : 37 390 €)

Contact presse :

Emmanuelle Tirilly – tel : 02 31 06 98 85 - emmanuelle.tirilly@normandie.fr